

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2025

PROCÈS VERBAL DE SÉANCE

L'an deux mil vingt-cinq, le 15 septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de BOURMONT-ENTRE-MEUSE-ET-MOUZON, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de la commune déléguée de Goncourt, sous la présidence de M. Jonathan HASELVANDER, Maire de BOURMONT-ENTRE-MEUSE-ET-MOUZON.

Présents : Mmes MASSON Odile – JEANMAIRE Anne-Marie – BRIOT Coralie et MM. HASELVANDER Jonathan – BINSFELD Lionel – JOLY Julien - JEANDEMANGE Claude - MICHEL Raymond - POULAIN Philippe – BATONNET Flavien - SMET Philippe – GURY Patrick -ROSIER Romuald - FLORENTIN Jean-Luc.

Absents excusés : Mme KOMONS Marie-Laurence donne pouvoir à M. HASELVANDER Jonathan

Absents : MM. GUILLERMO Sébastien – BADOINOT David

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 17

Nombre de conseillers municipaux présents : 14

Le quorum est atteint.

M. BATONNET Flavien est désigné secrétaire de séance en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ORDRE DU JOUR

- 1- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 16 juin 2025
- 2- Budget du CCAS : télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité
- 3- Budget Eau de Nijon : décision modificative n°1
- 4- Budget Eau de Nijon : décision modificative n°2
- 5- Forêt communale : travaux complémentaires année 2025
- 6- Personnel communal : renouvellement contrat aidé de M. Labrude + fin d'année
- 7- SPL Xdemat : rapport de gestion 2024 du conseil d'administration
- 8- Convention avec le Syndicat Intercommunal du Nord Bassigny pour prestations de facturation, recouvrement, reversement des redevances d'assainissement collectif et de la redevance Agence de l'Eau
- 9- Proposition d'acquérir des parcelles boisées cadastrées C.49 et C.50 à la commune déléguée de Bourmont
- 10- Consultation sur le montant du tarif de stockage du centre de stockage de déchets de faible et moyenne activité à vie courte de l'Aube en 2026 et pour les années suivantes
- 11- Travaux en cours et à venir
- 12- Recensement population 2026
- 13- Questions diverses

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 16 juin 2025 :

Le procès-verbal de la séance du 16 juin 2025 est approuvé à l'unanimité.

2. Budget du CCAS : télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité : (délibération CCAS 2025-06)

Les membres du conseil municipal, nommés au Conseil Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon, prennent part à la délibération.

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu le décret n°2005-324 du 07 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L213-1, L313-1 et L4141-1,

Considérant que les collectivités territoriales ont été sollicitées par l'Etat pour que les actes administratifs et les documents budgétaires soient désormais transmis par voie électronique en remplacement de la voie papier,

Considérant que le Centre Communal d'Action Sociale de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes au contrôle de légalité à la Préfecture,
Considérant qu'il est nécessaire également d'archiver toutes ces données dématérialisées,

Le Conseil Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de s'engager dans la dématérialisation des actes administratifs et budgétaires au contrôle de légalité ;
- Autorise le Président à signer un contrat ou une convention de souscription entre le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon et un opérateur homologué par le Ministère de l'intérieur dit « opérateur de transmission » ;
- Autorise le Président à signer le contrat de souscription entre le CCAS de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon et un prestataire de service pour la délivrance de certificats électroniques ;
- Autorise le Président à signer la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la Préfecture de Haute-Marne, jointe à la présente délibération.
- Autorise le Président à signer la convention d'adhésion au service d'archivage électronique du Département de la Haute-Marne, jointe à la présente délibération.

3. Budget Eau de Nijon - décision modificative n°1 :

Suite à la mise en concordance des inventaires tenus respectivement par le Service de Gestion Comptable de Chaumont et la commune de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon concernant le BP annexe 06404 « Eau de Nijon », il s'avère qu'une reprise d'amortissement doit être effectuée par la commune de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon sur ce budget concernant le bien EAUNijon03.

Cette opération comptable nécessite des transferts de crédits.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide les transferts de crédits suivants en section d'investissement :
 - Dépenses : chapitre 21, article 2158 : - 6 758,98 €
 - Dépenses : chapitre 040, article 28158 : + 6 758,98 €
- Décide les transferts de crédits suivants en section de fonctionnement :
 - Recettes : chapitre 70, article 701261 : - 1 000,00 €
article 70611 : - 4 158,98 €
article 7064 : - 1 600,00 €
 - Recettes : chapitre 042, article 7811 : + 6 758,98 €

4. Budget Eau de Nijon - décision modificative n°2 :

Suite à la mise en concordance des inventaires tenus respectivement par le Service de Gestion Comptable de Chaumont et la commune de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon concernant le BP annexe 06404 « Eau de Nijon », il s'avère qu'une reprise d'amortissement doit être effectuée par la commune de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon sur ce budget concernant le bien EAUNijon04.

Cette opération comptable nécessite des transferts de crédits.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide les transferts de crédits suivants en section d'investissement :
 - Dépenses : chapitre 21, article 2158 : - 4 787,40 €
 - Dépenses : chapitre 040, article 28158 : + 4 787,40 €
- Décide les transferts de crédits suivants en section de fonctionnement :
 - Recettes : chapitre 70, article 7011 : - 4 787,40 €
 - Recettes : chapitre 042, article 7811 : + 4 787,40 €

5. Forêt communale - travaux complémentaires année 2025 :

Vu la délibération n° 2015-016 prise en séance du 07 avril 2025 acceptant le programme d'actions 2025 par l'ONF relatif à la forêt communale,

Afin de maintenir en état un réseau de cloisonnement permettant une circulation optimum dans les parcelles lors des exploitations (affouages, régie) ou des martelages, l'ONF préconise des travaux complémentaires :

- la maintenance de cloisonnement d'exploitation au broyeur dans une végétation peu importante parcelles 117.a, 120.a, 129.a, 130.a, 131.a en forêt communale de Nijon ;
 - la maintenance de cloisonnement d'exploitation au broyeur dans une végétation peu importante parcelles 203.a, 231.a, 232.a, 233.a en forêt communale de Goncourt ;
- pour un montant total de 4 998,10 euros HT.

Un entretien régulier permet de garder un réseau en état, des coûts moindres lors des entretiens successifs et des exploitations facilitées, plus rapides et de meilleure qualité.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte de réaliser les travaux sylvicoles complémentaires sur les parcelles :
 - 117a., 120a, 129.a, 130.a, 131.a en forêt communale de Nijon ;
 - 203.a, 231.a, 232.a, 233.a en forêt communale de Goncourt.
 - Donne pouvoir au maire pour signer tout document relatif à ces travaux complémentaires.
- Vote : 13 pour, 0 contre, 2 abstentions

6. Personnel communal :

6.1 Renouvellement contrat aidé :

Possibilité pour la commune de renouveler pour 6 mois le contrat aidé PEC de M. Philippe Labrude, financé par l'Etat à 37% sur les 21 premières heures.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise le Maire à conclure un contrat P.E.C. (Parcours Emploi Compétences) d'une durée de 6 mois : du 1^{er} novembre 2025 au 30 avril 2026, d'une durée hebdomadaire de 26h00, ce, sous réserve d'une prise en charge par l'Etat à 37% des 21 premières heures.
- Autorise le Maire à signer le contrat ainsi que la convention.
- Donne pouvoir au Maire pour signer toute pièce se rapportant à ce dossier.

6.2 Fin d'année :

La commune souhaite poursuivre son action vis-à-vis des agents pour Noël en leur offrant des chèques UP CADHOC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de remettre à chaque agent des chèques UP CADHOC à l'occasion de Noël avec pour base : un agent à temps plein présent toute l'année percevra la somme de 120 euros. Pour les agents travaillant à temps non complet ou à temps partiel et pour les agents n'ayant pas travaillé les 12 mois de l'année, le montant de base sera proratisé.
- Décide l'achat de 80 chèques UP CADHOC, d'une valeur unitaire de 10 euros, destinés au personnel communal pour Noël.

7. SPL Xdemat - rapport de gestion 2024 du conseil d'administration :

Le maire expose que :

Par délibération du 23 juin 2016, la commune de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon a décidé de devenir actionnaire de la société SPL-Xdemat créée en février 2012 par les Départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne, afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition comme Xmarchés, Xactes, Xelec, Xparaph, Xconvoc...

Il est proposé à l'assemblée d'examiner le rapport de gestion du Conseil d'administration de la société.

Par décisions du 25 mars 2025, le Conseil d'administration de la société a approuvé les termes de son rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et donc l'activité de SPL-Xdemat au cours de sa treizième année d'existence, en vue de sa présentation à l'Assemblée générale.

Cette dernière, réunie le 24 juin dernier, a été informée des conclusions de ce rapport et a approuvé à l'unanimité les comptes annuels de l'année 2024 et les opérations traduites dans ces comptes.

Le rapport de gestion, présenté ce jour, fait apparaître :

- un nombre d'actionnaires toujours croissant (3 340 au 31 décembre 2024),
- un chiffre d'affaires de 1 482 722 €,
- et un résultat de 354 489 €, affecté en totalité au poste « autres réserves », porté à 1 677 465 €. Ce résultat, qui s'inscrit dans la continuité des résultats obtenus depuis 2020, s'explique par la progression constante du nombre de collectivités actionnaires de la société et de leur utilisation pérenne des outils de dématérialisation de la SPL depuis la crise sanitaire ainsi que la poursuite des effets de la nouvelle organisation pour la gestion de l'assistance et désormais des développements mais également par la rémunération plus conséquente de placements bancaires.

Après examen, le maire demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur ce rapport écrit, conformément à l'article L. 1524-5 du Code général des collectivités territoriales.

Le Conseil municipal, après examen, à l'unanimité,

- Approuve le rapport de gestion 2024 du Conseil d'administration, figurant en annexe ;
- Donne acte à M. le Maire de cette communication.

8. Convention avec le Syndicat Intercommunal du Nord Bassigny pour prestations de facturation, recouvrement, reversement des redevances d'assainissement collectif et de la redevance Agence de l'Eau :

Le maire rappelle au conseil que le Syndicat Intercommunal du Nord Bassigny, en charge de la gestion du service d'eau des communes déléguées de Bourmont et Gonaincourt, facture à l'abonné l'eau et l'assainissement, ce afin que les abonnés reçoivent une facture unique.

Afin de formaliser cette prestation, le syndicat Intercommunal du Nord Bassigny propose à la commune de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon de signer une convention de prestations de facturation, recouvrement, reversement des redevances d'assainissement collectif et de la redevance Agence de l'Eau.

Le maire donne lecture du projet de convention précitée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte les termes de la convention de prestations de facturation, recouvrement, reversement des redevances d'assainissement collectif et de la redevance Agence de l'Eau proposée par le Syndicat Intercommunal du Nord Bassigny, jointe à la présente délibération.

La convention est conclue pour une période d'un an à compter du 1^{er} janvier 2025 et sera reconduite tacitement.

- Donne pouvoir au maire pour signer ladite convention.

9. Proposition d'acquérir des parcelles boisées cadastrées C.49 et C.50 à la commune déléguée de Bourmont :

Le maire indique qu'il a reçu un courrier de M. Manuel Justo de Merrey propriétaire de 2 parcelles boisées à la commune de Bourmont cadastrées C.49 et C.50 et que celui-ci propose à la commune de les acquérir pour la somme de 9 000 €.

Le maire a missionné Flavien Battonnet pour étudier cette offre. Il en ressort que ces parcelles peuvent présenter un intérêt pour la commune dans la mesure où elles ferment le « cirque » de Bourmont et que la commune possède déjà la parcelle voisine C.51. De plus, leur exposition Nord permet d'envisager une bonne productivité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide d'acquérir de Monsieur Manuel JUSTO, domicilié 10 rue de la Grande Violette – 52240 Merrey, les parcelles suivantes :

Territoire de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon, Haute-Marne

Commune déléguée de Bourmont,

C.49, dénommée « La montagne du Cona », d'une contenance de 15a 47ca

C.50, dénommée « La montagne du Cona », d'une contenance de 1ha 33a 90ca

Moyennant le prix principal de 9 000 euros (NEUF MILLE EUROS)

- Décide que les frais d'acquisition seront à la charge de l'acquéreur.

- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer l'acte authentique qui sera régularisé par Maître Jean BOISSIERE, notaire associé à Andelot-Blancheville (52).

10. Consultation sur le montant du tarif de stockage du centre de stockage de déchets de faible et moyenne activité à vie courte de l'Aube en 2026 et pour les années suivantes :

Le conseil municipal décide de ne pas délibérer sur un prix déjà acté.

11. Travaux en cours et à venir :

- Maison Dewez à Goncourt : la maison a été mise en sécurité par l'entreprise Mathieu TP, Jérôme d'Harréville doit maintenant intervenir pour décrépir le mur arrière. Au niveau de la porte cochère il y a une clé de voûte à conserver, l'entreprise Debourgogne Couverture réalisera une protection en tuile. Des poutres étaient prises dans le mur de Mme Edime, une reprise devra être programmée. Dessouchage et remise à plat du terrain arrière réalisés.

- Aménagement rue du Faubourg de France à Bourmont : les travaux devraient se terminer mi-octobre.

La trésorerie demande un avenant déterminant le montant définitif de maîtrise d'œuvre. Avenant reçu trop tardivement. Le maire n'ayant pas eu le temps de l'étudier, la validation de l'avenant passera lors d'un prochain conseil.

- Assainissement à Nijon : une réunion d'information aux habitants aura lieu le 29 septembre à 18h30 à la salle de convivialité.

- Eglise Saint-Joseph à Bourmont : la réfection des glacis a été réalisée par l'entreprise TOLLOT de Fréville. Du 14 au 17 octobre une grue géante sera installée rue de la Charrois afin de réaliser les travaux d'étanchéité du clocher.

- Cheminement piétonnier rue Albert Chaput : devis de l'entreprise PERREY de Bazoilles pour la pose d'une clôture en rondins cylindriques en bois allant du 3 au 9 rue Albert Chaput ce afin de sécuriser les piétons et le réseau d'eaux usées passant en dessous, coût : 9 067,80 € HT.

- Terrain de foot de Bourmont : devis de l'entreprise PERREY de Bazoilles pour le remplacement de l'ensemble de la main courante, longueur 350,60m, coût : 32 664,70 € HT.

12. Recensement de la population 2026 :

L'agent recenseur a été recruté pour Nijon et Gonaincourt. Bourmont et Goncourt doivent confirmer leur choix prochainement. La collecte des données aura lieu du 15 janvier 2026 au 14 février 2026.

13. Questions diverses :

- Travaux d'intérêt général : un TIG sera réalisé sur 140h, la personne sera encadrée par l'un de nos agents techniques.
 - Contrat d'assurance communal : notre assureur Groupama nous a informé par courrier du 27 juin 2025 que notre cotisation annuelle globale sera revalorisée de 20% au 1^{er} janvier 2026. Renseignement a été pris auprès de l'association des Maires. Seule solution : faire jouer la concurrence ou assurance étrangère.
 - Complémentaire santé : le maire informe le conseil qu'il devra prochainement délibérer concernant le contrat groupe Frais de Santé du Centre de Gestion 52.
 - Lettre de Aurélie Renaut représentante des parents d'élèves du collège Louis Bruntz : sollicitant une aide financière afin que les élèves puissent effectuer un voyage scolaire ou des sorties scolaires. Le maire indique qu'il sera attentif aux demandes de subvention qui seront adressées à la commune nouvelle concernant tout projet, sachant que toute aide accordée sera à la hauteur du nombre d'élèves habitants la commune nouvelle.
 - Commune de Goncourt : une personne a sollicité la commune par mail pour construire une maison en A ou en containers sur le lotissement. Aucune suite ne sera donnée à cette demande.
- Une demande a été reçue pour louer une partie de l'ancien garage Route de Combelles pour en faire un garde meuble.
- Tour cyclo aux sein(s) de la Haute-Marne du 11 au 18 octobre : la commune accueillera les cyclistes le 16 octobre à 10h50 salle Louise Michel.

La séance est levée à 21 heures.

Le Maire,
Jonathan HASELVANDER



Le Secrétaire de séance,
Flavien BATONNET

